

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

24 SEP. 2025

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 SEPTEMBRE à 19h00, le Comité de direction Faucigny Glières Tourisme dûment convoqué le 10 SEPTEMBRE, s'est réuni salle consulaire, mairie de Bonneville, sous la Présidence de Madame Amalia Jourdan présidente.

ETAIENT PRESENTS () :

Me JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, , Mme COFFY Géraldine, Mme JAUN Christelle, , MR MAZAROTTI Yves Mme MICHEL Sheila, Mme JORAT Josiane, M. NAVARRO Daniel, M VALLI Stéphane, Mr Fournier Christophe, Me Watt Aline

ABSENTS () :

Mme BLANC Dominique, M. BROISIN Sébastien, M REVILLOD Maurice, M BOISIER Adrien, Mme ALLARD Sylvie, M. MONNET Philippe, M. PERRY Christophe, Mme Fernandez Julie, M LAVAL Luc

Nombre de membres :

Présents : 11

Absents représentés : 0

Absents : 0

VOTES :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Secrétaire de séance nommée : Madame Christelle Jaun

43. Domaine Nordique de Brison Solaison - Tarifs -redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond - SAISON 2025/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2333-81 relatif à l'institution de la « redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités »;

VU les statuts de Faucigny-Glières Tourisme et notamment l'article 3 « Etudes, aménagement et développement du plateau de Solaison à Brison et du plateau des Glières à Petit Bornand les Glières (hors alpages). Pour mener à bien cette mission, la Communauté de communes est autorité organisatrice des activités et pratiques sportives sur son périmètre, dont les activités nordiques, et des activités de circulations douces (non motorisées) sur les plateaux » ;

VU la délibération n°xx du Conseil communautaire de la CCFG en date du 24/09/2024 approuvant la modification des statuts de l'EPIC Faucigny-Glières Tourisme pour lui confier la gestion du domaine nordique de Solaison ;

VU la délibération n°19 du Comité de direction de Faucigny-Glières Tourisme en date du 25/09/2024 approuvant la modification des statuts de l'EPIC pour assurer la gestion du domaine nordique de Solaison ;

VU les tarifs fixés pour la saison 2025/2026 par l'Assemblée Générale de Haute Savoie Nordice le mai 2025 ;

VU le projet de convention de fonctionnement de vente en ligne de la redevance nordique en Haute-Savoie saison 2025/2026 annexé à la présente ;

CONSIDERANT que Faucigny-Glières Tourisme assurera la gestion du domaine nordique de Solaison pour l'hiver 2024/2025 ;

CONSIDERANT la possibilité d'instituer une redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond ;

CONSIDERANT que l'institution de cette redevance assurera une recette à Faucigny-Glières Tourisme pour financer les dépenses engendrées par la gestion du domaine ;

CONSIDERANT la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil départemental en application des articles L. 342-27, L. 342-28, L. 342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance ;

CONSIDERANT les modalités de perception et d'harmonisation proposées par l'association Haute-Savoie Nordique suivantes, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées Générales de la Fédération régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de « Nordique France » :

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre 2025

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre et jusqu'à la fin de la saison.

Tarif jeune

Le tarif jeune est valable pour les enfants à partir de 5 ans, et jusque 15 ans révolus.

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

Les personnes détentrices d'un Nordic pass 74 ont accès gratuitement aux nocturnes organisées par els domaines nordiques de Haute Savoie.

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans).

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au «Nordic Pass 74 handiski»

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des titres annuels réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Nordic Pass saison scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

Invitation Famille

Le Nordic Pass saison scolaire donne également droit à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents.

CONSIDERANT que la vente en ligne de redevances nordiques répond à une demande de la clientèle et permet le renforcement du positionnement commercial des sites nordiques dans leur ensemble auprès de cette clientèle, il est proposé au Comité de Direction de s'engager dans la vente en ligne par le biais de l'outil départemental de vente en ligne assuré par HSN ;

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

24 SEP. 2025

COURRIER ARRIVÉ

CONSIDERANT les tarifs décidés par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic (HSN) pour la saison 2025/2026 ;

CONSIDERANT l'intérêt de Faucigny-Glières Tourisme à pouvoir contribuer à la découverte de la pratique du ski de fond par le plus grand nombre, en poursuivant l'offre famille, à destination des familles des enfants pratiquant le ski nordique dans le cadre scolaire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour Faucigny-Glières Tourisme de pouvoir offrir à titre gratuit des accès à la journée aux pistes de ski de fond et aux installations collectives à des associations ou organismes, à but non lucratif, ayant une vocation pédagogique ou présentant un intérêt particulier pour le territoire afin de contribuer à la pratique du ski de fond ;

CONSIDERANT l'intérêt pour Faucigny-Glières Tourisme de pouvoir offrir à titre gratuit des accès à la journée aux pistes de ski de fond et aux installations collectives lors des tombolas organisées par les écoles du territoire de Faucigny-Glières afin de contribuer à la pratique du ski de fond ;

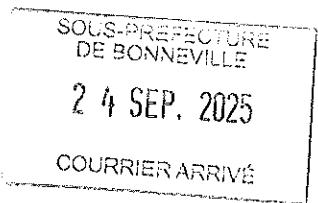
CONSIDERANT l'intérêt pour Faucigny-Glières Tourisme de pouvoir proposer une réduction tarifaire aux détenteurs de la carte d'hôtes mise en place par Faucigny-Glières Tourisme à destination des hébergeurs touristiques dans l'objectif de promotion touristique du territoire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour Faucigny-Glières Tourisme de pouvoir proposer une réduction tarifaire aux seniors (65 ans et plus) pour les forfaits à la journée dans l'objectif de faciliter l'accès à la pratique du ski de fond ;

Il est proposé au Comité de Direction de :

APPROUVER a proposition de tarifs 2025/2026 détaillée ci-dessous, et d'approuver les cas exceptionnels pouvant ouvrir droit à la délivrance à titre gratuit d'accès aux pistes de ski de fond à la journée pour le plateau de Solaison à Brison :

Nordic Pass (NP)	Tarif Normal 2025 /2026	Tarif Normal 2024/ 2025	Tarif Pré-vent e DU 01 Octobre au 15 novembre	Tarif Pré-vent e 2024 /2025
NP Saison National Adulte	250€	240€	210 €	205€
NP Saison National Jeune (5-15 ans)	92€	90€	77€	75€
NP Saison 74 Adulte	172€	166€	140 €	139€
NP Saison 74 Jeune (5-15 ans)	52€	52€	44€	44€
NP Saison 74 Handiski Adulte	74€	74€	63€	63€
NP Saison 74 Handiski Jeune (5-15 ans)	26€	26€	22€	22€
NP Saison Solaison Adulte	67€	67€	62€	62€
NP Saison Solaison Jeune (5-15 ans)	30€	30€		
NP Hebdo Solaison Adulte	45€	45€		
NP Hebdo Solaison Jeune (5-15 ans)	20€	20€		
NP Journée Solaison Adulte	9€	9€		
NP Journée Solaison Senior (65 ans et +)	8€	8€		
NP Journée Solaison Jeune (5-15 ans)	4,5€	4,5€		
NP Demi-journée Solaison Adulte	8€	8€		
NP Demi-journée Solaison Jeune (5-15 ans)	4€	4€		
NP Demi-journée Solaison Senior (65 ans et +)	7€	7€		
NP Journée Solaison Tarif réduit *	6€	6€		



NP Journée Solaison Groupe**	6,50 €	6,5€		
NP Saison scolaire CCFG Solaison	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
NP Saison scolaire Solaison	17€	17€		
NP Journée scolaire Solaison	4,80 €	4,80€		
Support RFID		1€		
Jeunes de moins de 6 ans		Gratuit		
<p>FAMILLE : FAMILLE : Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond..</p>				
<p>GRATUITE EVENEMENT : Accès aux pistes et installations collectives à la journée à titre gratuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors d'évènement ponctuels ou liés à la communication/promotion du site de Solaison ; - au bénéfice d'associations ou d'organismes à but non lucratif ayant une vocation pédagogique ou présentant un intérêt particulier pour le territoire de Faucigny-Glières ; - dans le cadre de tombolas organisées par les écoles du territoire de Faucigny-Glières. <p>Gratuité d'accès aux pistes aux pistes pour les encadrants et adhérents du club Foyer Nordic de ski de fond de Solaison sur les sorties club , 8 samedis par hiver. Gratuité d'accès aux pistes pour le personnel de l'Epic Faucigny Glières Tourisme</p>				

*Tarif réduit si moins de 5km de pistes ouverts

** Groupes : à partir de 10 personnes

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

24 SEP. 2025

Le comité de direction après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, ainsi que les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2025/2026 sur le plateau de Solaison suivants :

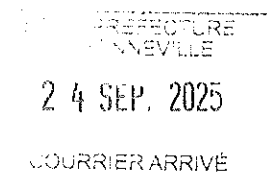
Domaine Nordique SOLAISON – Tarifs accès aux pistes HIVER 2025/2026		
Nordic Pass (NP)	Tarif normal	Tarif pré-vente du 1 ^{er} octobre au 15 novembre 2025
NP Saison National Adulte	250€	210€
NP Saison National Jeune (5-15 ans)	92€	77€
NP Saison Haute-Savoie (74) Adulte	172€	140€
NP Saison Haute-Savoie (74) Jeune (5-15 ans)	52€	44€
NP Saison Haute-Savoie (74) Handiski Adulte	74€	63€
NP Saison Haute-Savoie (74) Handiski Jeune (5-15 ans)	26€	22€
NP Saison Solaison Adulte	67€	62€
NP Saison Solaison Jeune (5-15 ans)	30€	
NP Hebdo Solaison Adulte	45€	
NP Hebdo Solaison Jeune (5-15 ans)	20€	

NP Journée Solaison Adulte	9€	
NP Journée Solaison Senior (65 ans et plus)	8€	
NP Journée Solaison Jeune (5-15 ans)	4.5€	
NP Demi-journée Solaison Adulte	8€	
NP Demi-journée Solaison Jeune (5-15 ans)	4€	
NP Demi-journée Solaison Senior (65 ans et plus)	7€	
NP Journée Tarif Réduit* Solaison	6€	
NP Journée Groupe** Solaison	6.50€	
NP Saison Scolaire CCFG Solaison	Gratuit	
NP Saison Scolaire Solaison	17€	
NP Journée Scolaire Solaison	4,80€	
<i>Support RFID</i>	1€	
Jeunes de moins de 6 ans	Gratuit	
<p>FAMILLE : FAMILLE : Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond..</p>		
<p>GRATUITE EVENEMENT : Accès aux pistes et installations collectives à la journée à titre gratuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors d'évènement ponctuels ou liés à la communication/promotion du site de Solaison ; - au bénéfice d'associations ou d'organismes à but non lucratif ayant une vocation pédagogique ou présentant un intérêt particulier pour le territoire de Faucigny-Glières ; - dans le cadre de tombolas organisées par les écoles du territoire de Faucigny-Glières. <p>Gratuité d'accès aux pistes aux pistes pour les encadrants et adhérents du club Foyer Nordic de ski de fond de Solaison sur les sorties club , 8 samedis par hiver. Gratuité d'accès aux pistes pour le personnel de l'Epic Faucigny Glières Tourisme</p>		

*Tarif réduit si moins de 5km de pistes ouvertes

** Groupes : à partir de 10 personnes

- **APPROUVER** l'application du tarif normal jeune fixé à 5€ pour la journée, ou à 4,5€ pour la demi-journée, pour tout détenteur de la carte d'hôtes Faucigny-Glières Tourisme sur le site Brison-Solaison ;
- **APPROUVER** la participation de Faucigny-Glières Tourisme à la vente en ligne des redevances nordiques pour la saison 2025/2026 par le biais de l'outil départemental de vente en ligne ;
- **APPROUVER les gratuités accordées**
- **AUTORISER** Madame la Directrice à signer tout document afférent,



:

- **APPROUVE** l'application du tarif normal jeune fixé à 5€ pour la journée, ou à 4,5€ pour la demi-journée, pour tout détenteur de la carte d'hôtes Faucigny-Glières Tourisme sur le site Brison-Solaison ;
- **APPROUVE** la participation de Faucigny-Glières Tourisme à la vente en ligne des redevances nordiques pour la saison 2025/2026 par le biais de l'outil départemental de vente en ligne ;
- **APPROUVE les gratuités accordées**
- **AUTORISE** Madame la Directrice à signer tout document afférent,

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.



Le secrétaire de séance :

Christelle Jaun

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'J' followed by a horizontal line.

La présidente :

Amalia Jourdan

A handwritten signature in blue ink, appearing as a cursive 'A' followed by a long horizontal stroke.